

# PARTIES PRENANTES & PARTENARIATS

## > Co-financeurs



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « FSE Martinique État » 2014-2020

## > Prescripteurs

Pôle Emploi,  
PLIE, Missions locales,  
Direction insertion CTM, CAF,  
Associations, etc.

## > Recruteurs

Groupements d'employeurs,  
Entreprises et représentants,  
Chambres consulaires,  
Collectivités/Organismes publics,  
Structures de l'IAE, ESAT & entreprises adaptées,  
Centres de formation privés/publics,  
Réseaux d'accompagnement à la création, etc.

## CONTACT

[Secretariat.sasle@urass.fr](mailto:Secretariat.sasle@urass.fr)

05 96 50 43 01



# AGILE

**Accompagnement Global et Individualisé  
vers L'Emploi des travailleurs handicapés  
en situation d'exclusion sociale et professionnelle**

**ÊTRE AGILE  
C'EST BIEN S'ENGAGER**

**Rejoignez-nous !**



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « FSE Martinique État » 2014-2020

## LE CONTEXTE DU DISPOSITIF

> **AGILE** répond à la mission originelle de l'URASS et de son service SASLE pour le développement et la promotion d'actions dédiées à l'insertion professionnelle, au recrutement et au maintien en emploi des travailleurs handicapés auprès des employeurs privés/publics

> **AGILE** s'inscrit dans le cadre du programme national FSE 2014-2020 Martinique État sur l'axe 3 :  
« *Promotion de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination* »

> **AGILE** se base sur quatre constats/diagnostics socio-économiques :

- le bilan des 10 ans de la Loi du 11 février 2005
- la situation de chômage des personnes en situation de handicap
- l'augmentation des bénéficiaires du RSA – et de la précarité en général – due à la crise sanitaire
- l'évolution croissante des demandes à la MMPH

## L'ACTION ET SES PUBLICS

### AGILE

#### > QUOI ?

Accompagnement d'un public spécifique vers l'emploi, la formation, la création d'activité

#### > POUR QUI ?

-Les personnes reconnues Travailleurs Handicapés  
-et bénéficiaires de minima sociaux

#### > AVEC QUI ?

Prescripteurs :  
agences Pole Emploi, PLIE, Missions locales, Service insertion CTM, associations

#### > VIA QUI ?

Recruteurs :  
structures privées & organismes publics de l'emploi ordinaire, structures de l'emploi adapté, de la formation, de la création d'activité

### 2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

#### > Reconnaissance Travailleur Handicapé

-TH reconnu par la CDAPH  
-incapacité permanente d'au moins 10% après accident travail ou maladie professionnelle  
-pension d'invalidité  
-allocation, rente ou carte d'invalidité  
-AAH

#### > Exclusion sociale et professionnelle

-Revenu Solidarité Active (RSA)  
-Allocation Adulte Handicapé (AAH)  
-Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)  
-Allocation Temporaire d'Attente (ATA)  
-etc.

## DURÉE, LIEU & ÉQUIPE D'INTERVENTION

### 9 MOIS D'ACCOMPAGNEMENT CONTINU (renouvelable 2 fois)

Au cours desquels les participants bénéficient d'une offre de services complète :  
*Accueil et information, Evaluation et diagnostic, Elaboration/validation du projet professionnel, Accès à la formation, Accès à l'emploi, Aide au recrutement*

### 2 TYPES DE LIEUX D'ACCUEIL

- > **Lieu d'accueil central** : siège de l'URASS
- > **Lieux d'accueil de proximité** : via des permanences au sein des CCAS, PLIE, associations, etc.

### 1 ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Composée par :

- > Le Responsable de service SASLE
  - > La Chargée de projet
  - > L'Assistante administrative
- > Les Conseillers(ères) en Insertion Professionnelle
- > Le Psychologue de l'Orientant, de l'Insertion et du Conseil
  - > L'Assistante de service social